

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 février 2012
(convocation du 6 février 2012)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Février Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à Mme WALRYCK Anne
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 10 h 50
M. DUPRAT Christophe à M. PUJOL Patrick à partir de 10 h 05
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUCASSOU Dominique
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 05
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 05

Mme CHAVIGNIER Michèle à M. JOUBERT Jacques à partir de 10 h 50
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 10 h 50
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
M. SIBE Maxime à Mme BREZILLON Anne
M. SOLARI Joël à Mme PIAZZA Arielle
M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - GRADIGNAN - Aménagement des espaces publics emblématiques du centre ville - Marché de maîtrise d'oeuvre - Concours d'architecture et d'ingénierie - Attribution - Autorisation de signer le marché

ALAIN DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la reconquête des espaces emblématiques, et notamment de la place Roumégoux, espace identitaire et historique du centre ville de Gradignan, le Conseil de communauté a autorisé, par délibération n°2010/077 5 du 26 novembre 2010, le lancement d'un concours d'architecture et d'ingénierie, sur la base de l'article 74-III du Code des Marchés Publics pour la dévolution de la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire à l'aménagement des espaces emblématiques du centre ville de Gradignan.

Le coût prévisionnel des travaux (hors honoraires de maîtrise d'œuvre et hors indemnités) pour l'ensemble des aménagements a été évalué à 6 381 731€ HT soit 7 632 550.28 € TTC (valeur novembre 2010).

La délibération précitée prévoit notamment que le lauréat du concours se verra attribuer un marché comprenant les missions énumérées ci-dessous :

- Mission niveau études préliminaires (EP) sur l'ensemble du périmètre (périmètres rouge et bleu)
- Maîtrise d'œuvre de type « infrastructures », mission témoin, sur l'ensemble du périmètre rouge, soit :
Avant projet (AVP), Projet (PRO), Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) ; Examen de conformité – visa (VISA) ; Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET) ; Assistance lors des opérations de réception (AOR).
- Mission complémentaire : Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (OPC)
- Maîtrise d'œuvre de type « infrastructures », mission témoin pour les ouvrages relevant de la compétence ville sur l'ensemble du périmètre rouge portant sur les équipements de mise en lumière (complémentaire au mobilier d'éclairage fonctionnel) ; les végétaux, le mobilier urbain et autres superstructures.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre estimés à 701 990 € Ht soit 839 580,04 € TTC, correspondent aux divers niveaux de missions en infrastructures cités ci-dessus.

Cette opération significative devra trouver son articulation avec le projet de ZAC en cours sur le même secteur d'études.

1. Rappel de la procédure

Le concours s'est déroulé comme suit :

26 novembre 2010 : Délibération autorisant le lancement du concours d'architecture et d'ingénierie

10 décembre 2010 : Envoi de l'avis d'appel à candidatures au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), au Bulletin Officiel des marchés publics (BOAMP) et mise en ligne sur la plate-forme de dématérialisation

17 janvier 2011 : Date limite de remise des candidatures

29 mars 2011 : Agrément des candidatures sur avis motivé du jury de concours. Sur 27 candidatures, 4 ont été agréées :

Equipe n°1 : Agence dessein de villes/CETAB/Agence Anne Bureau

Equipe n°9 : Agence TN Plus/FHY/EGIS aménagement/A telier coup d'éclat

Equipe n°14 : Agence UP/OKRA/Ingerop/Atelier Roland Jeol

Equipe n°24 : Courajoud/A-Traits/Magos/Ingerop

8 juin 2011 : Envoi des dossiers de consultation aux candidats agréés

30 juin 2011 : Réunion Questions / Réponses

28 juillet 2011 : Date limite de réception des offres. Du fait de l'anonymat imposé, les projets ont été nommés de manière aléatoire à réception par les lettres

28 septembre 2011 : Examen et classement des projets et choix du lauréat sur avis motivé du jury de concours, composé de 12 membres :

1- projet P

2- projet E

3- projet G

4- projet N

Ci-joint, le tableau des honoraires proposés par les candidats :

Projet	Auteur	Honoraires proposés HT
P	Atelier Corajoud-Salliot-Tabora / A-traits / François Magos / Ingérop Sud-Ouest	725 251,82 €
E	Agence TN+ / FHY / EGIS Aménagement / Atelier Coup d'Eclat	536 484,63 €
G	UP / OKRA / Ingérop Sud-Ouest / Atelier Roland Jeol	743 889,45 €
N	Dessein de Ville / CETAB Ingénierie / Anne Bureau	763 372,14 €

Le jury propose de déclarer lauréat le candidat P et d'attribuer aux quatre candidats classés la prime prévue d'un montant de 42 000€ HT soit 50 232 € TTC, prévue au règlement du concours.

L'avis du jury a été soumis à l'appréciation de Monsieur le Président qui a qu'une négociation soit entreprise avec le groupement classé premier, soit Atelier Corajoud-Salliot-Tabora / A-traits / François Magos / Ingérop Sud-Ouest.

2. Négociation du marché de maîtrise d'oeuvre

Les négociations ont notamment porté sur les points suivants:

- le renforcement du nombre de places de stationnement;
- le respect de l'emprise de la future ZAC;
- le schéma fonctionnel et circuloire (gestion des feux, zones 30, circulation des cyclistes, usage des potelets);
- le nivellement et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite;
- le choix et le dimensionnement de certains matériaux et végétaux;
- la présence du maître d'oeuvre lors de certaines étapes et durant les travaux.

A l'issue des négociations, le groupement a pris en compte l'ensemble de ces points et s'engage, par courrier en date du 9 janvier 2012, à apporter les modifications demandées par le maître d'ouvrage du projet, lors de l'élaboration des études préliminaires ou d'avant – projet.

Le forfait provisoire d'honoraires s'élève ainsi à 725 251,82€ HT soit 867 401,17€TTC, avec un taux de rémunération de 9.55%.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de marché est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir consulter à la direction de la commande publique.

La dépense sera imputée au budget principal (rémunération du groupement de maîtrise d'oeuvre) chapitre 23 – Compte 2315 – Fonction 8220 – CRB TM00 – Programme VCA.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU La délibération n° 2010/0775 du 26 novembre 2010 autorisant le lancement d'un concours d'architecture et d'ingénierie sur les espaces emblématiques du centre ville de Gradignan;

VU Les dispositions de l'article 70 VIII et 74-II alinéa 8 du code des marchés publics stipulant que l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prononcée par l'assemblée délibérante de la collectivité

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Le Jury a proposé de désigner le groupement Atelier Corajoud-Salliot-Tabora / A-traits / François Magos / Ingérop Sud-Ouest lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des espaces emblématiques du centre ville de Gradignan

DECIDE

Article 1 :

D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement des espaces emblématiques du centre ville de Gradignan, au groupement Atelier Corajoud-Salliot-Tabora / A-traits / François Magos / Ingérop Sud-Ouest dont le mandataire est Atelier Corajoud-Salliot-Tabora pour un montant de rémunération provisoire de 867 401,17€ TTC.

Article 2 :

Autoriser Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec ledit groupement et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 février 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 29 FÉVRIER 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 29 FÉVRIER 2012</p>

M. ALAIN DAVID